

Les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés

Sommaire :

Page 1

- Le cadre
- Les objectifs
- Le profil des élèves accueillis
- L'encadrement

Page 2

- L'organisation générale

Page 3

- La procédure d'orientation vers les EGPA
- La procédure d'orientation post 3^{ème}
- Les principes d'organisation pédagogique

Page 4 : Les EGPA en Essonne

- Le pilotage
- Le service de la CDO
- Les structures
- Les EREA
- Les équipes pluridisciplinaires d'évaluation élargies de la MDPH
- La commission d'admission en formation professionnelle adaptée
- Les ressources départementales

Le cadre

- Loi n° 2005-102 du 11/02/05 : Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n° 1995-127 du 17/05/95 : Les Etablissements Régionaux d'Enseignements Adaptés.
- Circulaire n° 2015-176 du 28/10/2015 (à partir de la rentrée 2016) : Les Sections d'enseignement général et professionnel adapté
- Arrêté du 1-12-2015 relatif aux volumes horaires des enseignements applicables aux élèves des sections d'enseignement général et professionnel adapté
- Circulaire départementale mise à jour chaque début d'année scolaire, comportant le calendrier précis des opérations d'orientation.

Les objectifs

Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation dont le premier objectif est l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les collégiens scolarisés en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (Segpa) reçoivent un enseignement qui s'inscrit dans les finalités d'ensemble du collège et qui leur permet de construire un projet individuel de formation et d'orientation.

Tous les élèves doivent, à l'issue de ce parcours, pouvoir accéder en lycée professionnel, en Centre de Formation d'Apprentis (CFA), en EREA, afin de les conduire à une qualification de niveau V (CAP) minimum.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, la formation dispensée aux élèves conjugue un enseignement général et des enseignements de découverte professionnelle dans le cadre de champs professionnels à

partir de la 4^{ème} (au sens de l'article L-332-3 du code de l'éducation).

Le profil des élèves accueillis

Les Segpa accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes. Les SEGPA n'ont pas vocation à accueillir des élèves au seul titre des troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

L'encadrement

La SEGPA est encadrée par une équipe composée de :

un directeur adjoint membre de l'équipe de direction du collège



chargé :

- de l'organisation pédagogique de la Segpa ;
 - de veiller à la cohérence de l'ensemble du projet de fonctionnement de la Segpa ;
 - du suivi et de la coordination des actions mises en place ;
 - de l'organisation et de la planification des stages ;
 - de la liaison avec les autres établissements dispensant une formation et du suivi du devenir des élèves sortis de Segpa.
- Il est un interlocuteur essentiel des familles.

des professeurs des écoles spécialisés titulaires du CAPA-SH option F



chargés des enseignements généraux.

des professeurs de collège



intervenant dans le cadre de leur discipline.

des professeurs de lycée professionnel



exerçant dans le cadre des enseignements professionnels.

Etant des collégiens, les élèves de Segpa peuvent bénéficier de l'intervention des différents professionnels du collège.

L'organisation générale

La SEGPA propose pendant 4 ans, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, un parcours adapté permettant dans certains cas des passerelles avec des classes du collège général. La logique d'inclusion sera de mise en 6^{ème} à partir de la rentrée 2016.

Les effectifs des classes de SEGPA, doivent tendre vers 16 élèves même si les conditions d'affectation locales peuvent amener à dépasser ce nombre.

- Les horaires d'enseignement en SEGPA sont répartis de la manière suivante :

	6 ^{ème} Cycle de consolidation	5 ^{ème} Cycle des approfondissements	4 ^{ème} Cycle des approfondissements	3 ^{ème} Cycle des approfondissements
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire - Géographie - Education Civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue Vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences et technologie	4 h	4 h 30	3 h	2 h
Enseignements artistiques	2 h	2 h	2 h	2 h
Education Physique et Sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Découverte professionnelle	-	-	6 h	12 h
Modules d'Aides Spécifiques	-	2 h 30	-	-
TOTAL	23 + 3 h **	22 + 4 h ***	24 + 4 h ***	27 h 30 + 4 h ***

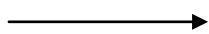
** Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé).

*** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

- Objectifs de chaque cycle d'apprentissage :

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
<ul style="list-style-type: none"> Réussir son adaptation au collège. S'approprier ou se réapproprier les savoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> Consolider et développer les apprentissages généraux. Débuter son parcours de découverte des métiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir l'ensemble des champs professionnels concernant indistinctement garçons et filles. S'inscrire dans la perspective d'une formation qualifiante et diplômante. 	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir dans les domaines généraux et professionnels des compétences permettant d'accéder à une formation diplômante.

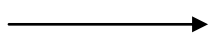
Des certifications prioritairement visées



et/ou

le Certificat de Formation Générale et/ou le Diplôme National du Brevet (série professionnelle)

Une certification envisageable



le Diplôme National du Brevet

- Les champs professionnels recouvrent les activités relevant des domaines suivants :



Hygiène Alimentation Services

- propreté,
- métiers de bouche,
- hôtellerie - restauration,
- services à la personne, aux entreprises et aux collectivités.

Habitat
- construction, aménagement, finition et équipements techniques des bâtiments d'habitation ou industriels,
- aménagement des accès et de la voirie.



Production Industrielle

- maintenance des systèmes motorisés,
- maintenance des véhicules automobiles,
- métallerie.



5 champs

Vente Distribution Magasinage

- vente et commerce de produits alimentaires et d'équipements courants,
- logistique et transport de marchandises.



Espace Rural et Environnement

- floriculture,
- production légumière,
- aménagement et entretien des espaces,
- viticulture.



- Les stages en milieu professionnel :

A partir de la 4^{ème}, stages d'initiation ayant pour objectif la découverte des milieux professionnels développant les goûts et les aptitudes des élèves.

En 3^{ème}, stages d'application ayant pour objectif l'articulation entre les compétences acquises dans l'établissement scolaire, les langages techniques et les pratiques du monde professionnel.

La procédure d'orientation vers les EGPA

L'orientation et la pré-orientation en 6^{ème} de Segpa vers les structures d'Enseignement Général et Professionnel Adapté relèvent de la compétence du Directeur Académique des services de l'Education Nationale de l'Essonne (DASEN) après avis de la Commission Départementale d'Orientation des Enseignements Adaptés (CDOEA) et accord des parents ou responsables légaux.

Les équipes pédagogiques des écoles et / ou des collèges :

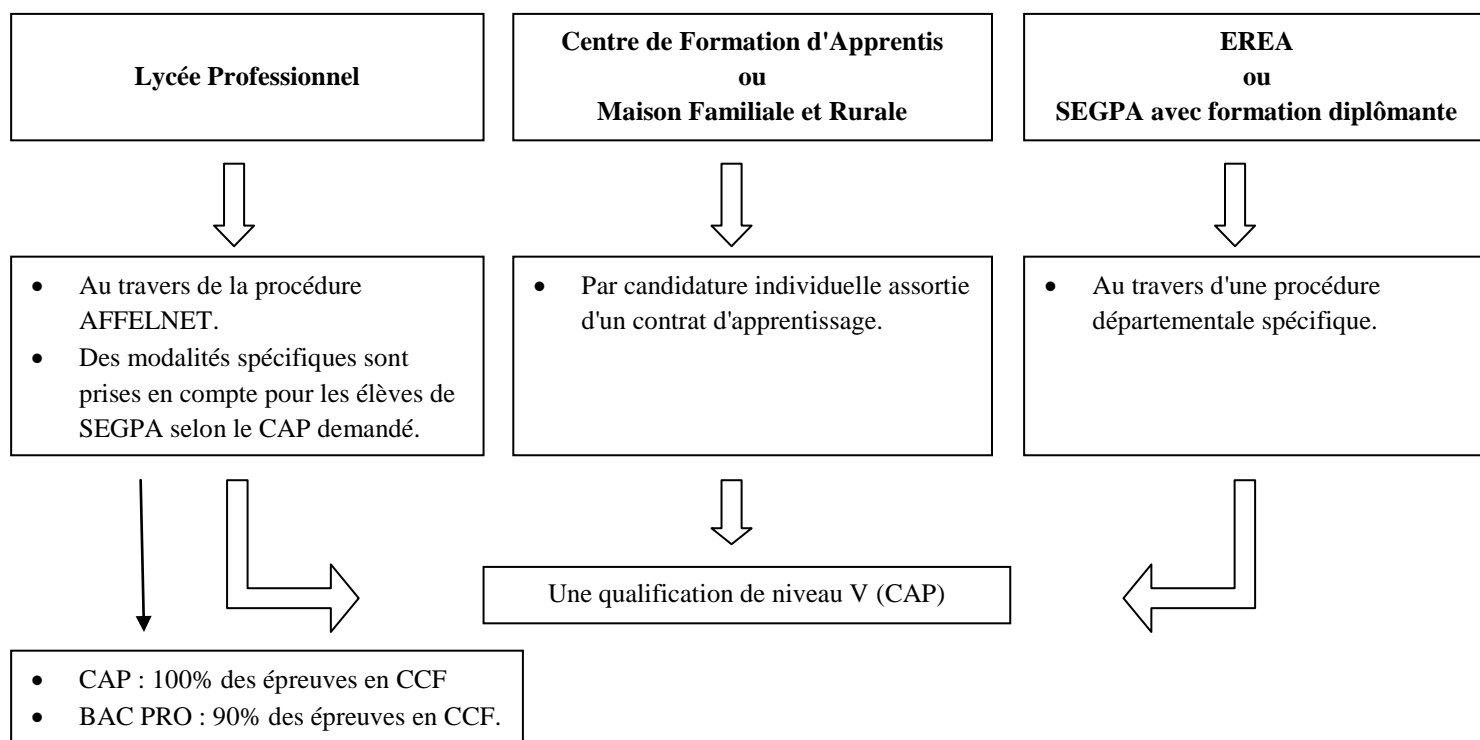
- repèrent les élèves susceptibles d'être orientés en EGPA, ou pré-orientés en 6^{ème} de Segpa ;
- informent les familles au cours d'une équipe éducative ;
- transmettent leur demande à la CDOEA.

La CDOEA :

- étudie les dossiers et donne un avis au Directeur Académique qui arrête la décision d'orientation et d'affectation.

Les élèves en situation de handicap sont orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et affectés par le Directeur Académique.

La procédure d'orientation post 3^{ème}



En fonction de leurs résultats, et de l'avis d'une commission pédagogique, des élèves de SEGPA peuvent demander une orientation en classe de seconde professionnelle.

Les principes d'organisation pédagogique

- Accompagnement personnalisé des élèves : dans le cadre de la création d'un climat de confiance, l'objectif est de restaurer l'estime de soi pour renouer avec la réussite scolaire.
- Processus d'enseignement dynamique et adapté : des pratiques de projets sont mises en œuvre tout au long de la scolarité.
- Suivi et évaluation des parcours : le Projet Individuel de Formation reste le fil conducteur du suivi personnalisé de l'élève et doit permettre d'atteindre les objectifs inhérents aux enseignements adaptés.
- Préparation à l'accès à une formation professionnelle : l'éducation à l'orientation est conduite tout au long du parcours scolaire de l'élève en SEGPA pour construire un vrai projet professionnel et une orientation réussie.

Les EGPA en Essonne

Le pilotage

Il est effectué dans le cadre de la circonscription, par l'IEN ASH 1 par délégation du Directeur Académique des services de l'Education Nationale de l'Essonne.

Le service de la CDO

Deux chargées de mission assurent la gestion des dossiers, les relations avec les familles et les établissements.

Les structures

Structures / Etablissements	Ville	Champs professionnels	
SEGPA du Collège "A. Camus"	La Norville	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "A. Césaire"	Les Ulis	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "Condorcet"	Dourdan	Hygiène Alimentation Services	Espace rural et Environnement
SEGPA du Collège "Delacroix"	Draveil	Vente Distribution Magasinage	Habitat
SEGPA du Collège "Delalande"	Athis-Mons	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "G. Philipe"	Massy	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "Guinette"	Etampes	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "H. Wallon"	Vigneux-sur-Seine	Vente Distribution Magasinage	Habitat
SEGPA du Collège "J. Lurçat"	Ris Orangis	Hygiène Alimentation Services	Espace Rural et Environnement
SEGPA du Collège "J. Moulin"	Saint Michel-sur-Orge	Vente Distribution Magasinage	Habitat
SEGPA du Collège "J. Verne"	Villebon-sur-Yvette	Hygiène Alimentation Services	Vente Distribution Magasinage
SEGPA du Collège "J. Zay"	Morsang-sur-Orge	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "J.Vilar"	Grigny	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "L. S. Senghor"	Corbeil-Essonnes	Hygiène Alimentation Services	Production Industrielle
SEGPA du Collège "L.De Vinci"	Guigneville	Vente Distribution Magasinage	Habitat
SEGPA du Collège "La Nacelle"	Corbeil	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "Le Village"	Evry	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "Les Gâtines"	Savigny-sur-Orge	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "Les Sablons"	Viry Chatillon	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "Mondétour"	Les Ulis	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "P.Néruda"	Brétigny-sur-Orge	Hygiène Alimentation Services	Espace Rural et Environnement
SEGPA du Collège "Parc de Villerooy"	Mennecy	Hygiène Alimentation Services	Production Industrielle
SEGPA du Collège "Pasteur"	Brunoy	Hygiène Alimentation Services	Habitat
SEGPA du Collège "Picasso"	Saulx les Chartreux	Hygiène Alimentation Services	Production Industrielle
SEGPA du Collège "Pompidou"	Montgeron	Hygiène Alimentation Services	Espace Rural et Environnement
SEGPA du Collège "St Charles"	Athis-Mons	Vente Distribution Magasinage	Espace Rural et Environnement

Les EREA dans l'Essonne

- Château du Lac à Ollainville : l'établissement accueille des élèves au pôle lycée et au sein de 2 classes de 3^{ème} spécifiques.
- Jean Isoard à Montgeron : accueille au pôle collège des élèves présentant un Trouble Sévère du Langage diagnostiqué par un centre hospitalier référent. Cet EREA ne propose pas de découverte des champs professionnels dans les classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

Les Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation élargies de la MDPH

Elles étudient dans le cadre d'un dispositif spécifique, les demandes d'orientation vers les enseignements adaptés concernant les élèves en situation de handicap. L'IEN ASH 1, un chargé de mission de la CDO et divers professionnels de l'Education nationale y participent en tant que référents des enseignements adaptés aux côtés des professionnels de la MDPH.

La Commission d'Admission en Formation Professionnelle Adaptée

Elle prononce l'orientation post 3^{ème} des élèves de SEGPA vers les formations qualifiantes dispensées dans les EREA.

Les ressources départementales

- Diaporama sur les procédures d'orientation vers les enseignements adaptés, disponible sur le site de l'ASH.
- Site ASH : www.ash91.ac-versailles.fr
- Site de l'Académie de Versailles : www.segpa.ac-versailles.fr